



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 17

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 27/11/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 décembre 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CELIMON), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme DEGOS), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme CELIMON (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etaient absents non excusés : Mme DARGELOSSE, M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°22

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – participation réseaux à ENEDIS - urbanisme

M. le Maire présente le projet :

Vu le devis établi par ENEDIS d'un montant de **3 242.16 € TTC** pour les travaux d'extension du réseau desservant le projet de construction de Mme HADJ M HAMED chemin de Lasvignes

Considérant que cette participation obligatoire incombe légalement à la commune en tant que service compétent en matière d'urbanisme.

Elle correspond aux travaux d'extension du Réseau Public de Distribution, (hors du terrain d'assiette de l'opération) et réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage, travaux nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet de construction autorisé.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune pour l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé à notre conseil municipal /

- **De DONNER** un avis favorable et décider de payer à ENEDIS cette contribution financière.
- **De mandater** M. le maire à la signature de tous documents, et de prévoir les crédits sur le budget 2020 de la commune

Après en avoir délibéré

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et décider de payer à ENEDIS cette contribution financière.

MANDATE M. le maire à la signature de tous documents, et de prévoir les crédits sur le budget 2020 de la commune

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES